

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 3 MAI 2018 A 18H30  
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

**Présents :** MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BONNEFOY Robert - BERTHET Annie – BOURQUI Gilles - DEMOLY Fabienne – CRETIN Claire – GENRE Annie – DESPREZ Alain – LACROIX Jean-Sébastien - GALLOIS Delphine - CAILLAT Marie-Carmen – BENOIT-GUYOD Sébastien - GRENIER Sandrine – CLERC Nicolas – PROST Marcel – GANGNERY Véronique - VAZ TEIXEIRA Christophe

**Absents:** BOUTERAON Elisabeth (pouvoir à GALLOIS Delphine) – JEANNEROD Françoise (pouvoir à CRETIN Claire) - BOURLAND Frédéric (pouvoir à GENRE Annie) – CHARDON Laurent (pouvoir à MAMET Bernard) – CHAVIN-GAZALIER Fabien (pouvoir à LACROIX Jean-Sébastien)

**Secrétaire de séance :** MATHEZ Christophe

Le 3 mai 2018, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents, et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 5 avril 2018
- 3 – Acquisition de terrain – emprises parcelles B 91p et B 82 à Mme Carine PERRAD épouse DE BONNIS et M. Pascal PERRAD destinées à l'aménagement d'une voie douce
- 4 – Conception et réalisation d'un espace sport et loisir de glisse urbaine – skate-park : signature du marché
- 5 – Accord cadre à bons de commande 2018/2021 travaux de voirie : signature du marché
- 6 – Accord cadre à bons de commande 2018/2021 : débroussaillage et entretien des murs des remparts du Fort des Rousses – signature du marché
- 7 – Marché public d'assurances : groupement de commandes avec le CCAS des Rousses
- 8 – Indemnité de conseil et de budget au trésorier pour l'année 2017
- 9 – Dématérialisation des notifications de purge des droits de préemption
- 10 – Adhésion 2018 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Jura (C.A.U.E.)
- 11 – Adhésion 2018 à la Fondation du Patrimoine
- 12 – Liste des marchés signés par M. le Maire
- 13 – Questions et informations diverses

M. le Maire propose d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Travaux d'électrification, d'éclairage public et d'infrastructures de communications électroniques – Subvention du SIDEC - Convention de maîtrise d'ouvrage unique
- Vente parcelles C1072 – 1073 et 1074 à M. Vincent CLERGEOT

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'inscription de ces deux questions supplémentaires à l'ordre du jour.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Christophe MATHEZ secrétaire de séance.

### **2. Approbation du compte-rendu de la séance du 5 avril 2018**

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 avril 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 5 avril 2018.

### **3. Acquisition de terrain – emprises parcelles B 91p et B 82 à Mme Carine PERRAD épouse DE BONNIS et M. Pascal PERRAD destinées à l'aménagement d'une voie douce**

Dans le cadre de la création d'une voie douce, projet porté par la Communauté de communes de la Station des Rousses, la commune doit se porter acquéreur du foncier nécessaire à sa réalisation.

Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la promesse d'acquisition avec Mme Carine PERRAD épouse DE BONNIS et M. Pascal PERRAD pour l'acquisition d'emprises de terrains de 1 a 04 ca situées au lieu-dit « aux Rousses d'Amont » au prix de 5.00 € le m<sup>2</sup>, soit pour 104 m<sup>2</sup> x 5 = 520.00 €.

Les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la commune.

Christophe MATHEZ indique que le projet est très bien accueilli et qu'il n'y a pas eu d'hostilité de la part des propriétaires concernés. On arrive à la fin des transactions. Robert BONNEFOY précise que le bornage aura lieu dans quelques jours avec la famille TINGUELY.

M. le Maire propose que l'acte public de cette vente soit réalisé par le notaire Me Emmanuelle OUDET-ELIEN à Hauts de Bienne.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition des parcelles B 91p et B 82 au prix de 520.00 € hors taxe et hors frais à Mme Carine PERRAD épouse DE BONNIS et à M. Pascal PERRAD pour l'aménagement de la voie douce route du lac, pour un montant de 520.00 € et précise par 22 voix pour (Sandrine GRENIER ne participe pas au vote) que l'acte d'acquisition sera rédigé par Me Emmanuelle OUDET-ELIEN.

### **4. Conception et réalisation d'un espace sport et loisir de glisse urbaine – skate Park : signature du marché**

M. le Maire rappelle le souhait du conseil municipal d'installer un nouveau skate-park sur les anciens terrains de tennis à côté du collège, du gymnase et des équipements sportifs. Le montant du marché a été estimé à 100 000 € TTC.

Christophe MATHEZ indique que ce pôle sport avec le gymnase le terrain multisport et le skate-park va être sous vidéo protection dès cette année. M. le Maire espère obtenir la subvention sollicitée auprès de la région de 20 000 €.

Claire CRETIN propose d'organiser un concours de Tags pour éviter les tags sauvages si le terrain est clos. M. le Maire indique que les riverains demandent que l'usage soit limité dans le temps en termes de protection contre les nuisances. Christophe MATHEZ précise que la commune envisage d'agréments le site de végétaux pour le rendre plus agréable. Claire CRETIN suggère de mettre des bancs.

Christophe MATHEZ indique toutefois que l'aménagement du site pourra intervenir sur une phase 2. Un espace a été conservé au bout de la plateforme pour un éventuel agrandissement du skate-park.

M. le Maire indique que la future structure sera moins bruyante que ce qu'il y avait auparavant. Un rideau végétal sera installé pour isoler le riverain de l'aménagement. Ce riverain sera invité à la première réunion de chantier.

Annie BERTHET rappelle que le conseil municipal des jeunes avait souhaité un aménagement végétalisé.

M. le Maire a reçu une demande du collège pour l'utiliser.

Christophe MATHEZ indique que le skate-park a été placé à cet endroit et pas dans l'espace du stade en raison de l'éventuel déplacement du collège.

Le délai de réalisation est d'environ 14 semaines à compter de la notification du marché.

M. le Maire rappelle la procédure : un avis d'appel public à concurrence a été transmis à la publication dans l'édition du Progrès le 1<sup>er</sup> mars 2018, sur le site Internet de la Commune et sur un site spécialisé Portail Marchés-Publics.info.

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- valeur technique de l'offre : 50%
- prix : 50%

La date limite de réception des offres était fixée au 03 avril 2018 et l'ouverture des plis a eu lieu le 03 avril 2018.

M. le Maire présente l'analyse des offres réalisée par M. Jean-Pierre Cuinet, DST.

1 seule entreprise a répondu : la Société E2S COMPAGNY – ZI de l'Aspre – 30150 ROQUEMAURE

La société T.P. BONNEFOY (Saône) s'est excusée.

Après analyse des offres, M. le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de la Société E2S COMPANYY pour un montant total HT de 81 125.00 €, soit 97 350.00 € TTC et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le marché.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le marché de conception et réalisation d'un espace de glisse urbaine skate-park avec la Sté E2S COMPANYY pour un montant de 81 125.00 € HT soit 97 350.00 € TTC.

## **5. Accord cadre à bons de commande 2018/2021 travaux de voirie : signature du marché**

Christophe MATHEZ rappelle que tous les ans la commune dépense environ 100 000 € pour ses travaux d'entretien des routes. Cette année, il y aura un gros chantier sur la route Royale après la réalisation des réseaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux secs.

M. le Maire expose que l'accord cadre à bons de commande 2014/2018 pour les travaux de voirie routière est arrivé à échéance et qu'il convient de le renouveler. Un avis d'appel public à concurrence a été transmis à la publication dans le journal d'annonces légales Le Progrès le 5 avril 2018 sur le site Internet de la Commune et sur un site spécialisé Portail Marchés-Publics.info.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable 3 fois par reconduction expresse. Le montant minimum annuel est de 60 000 € HT et le montant maximum annuel de 300 000 € HT.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

- valeur technique : 50%
- prix : 50 %

La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 27 avril 2018 à 12h.

M. le Maire présente le rapport d'analyse des offres préparé par M. CUINET, Directeur des Services Techniques.

Quatre entreprises ont répondu :

- Roger MARTIN
- S.J.E. agence COLAS Nord-Est
- EIFFAGE TRAVAUX ROUTE CENTRE EST établissement Bourgogne Franche-Comté
- F.T.T.A. 39310 LAMOURA

L'offre de F.T.T.A. est non conforme car elle ne répond pas à l'objet de la consultation, celle-ci est donc écartée.

Au vu des critères ci-dessus, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de S.J.E. COLAS Nord Est.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer un accord-cadre à bons de commande 2018/2021 avec l'entreprise S.J.E. agence COLAS Nord-Est.

Sébastien BENOIT-GUYOD indique que les travaux réalisés par la SJE sur la route des Rousses en bas l'année dernière ne donnent pas entière satisfaction : le goudron n'est pas bien collé et il risque d'y avoir des problèmes rapidement. Gilles BOURQUI répond que cela a été vu avec le Directeur des Services Techniques et il est prévu que l'entreprise reprenne les travaux dans le courant de l'année.

## **6. Accord cadre à bons de commande 2018/2021 : débroussaillage et entretien des murs des remparts du Fort des Rousses – signature du marché**

M. le Maire indique que l'accord cadre à bons de commande 2014/2018 arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler. Un avis d'appel public à concurrence a été transmis à la publication le 5 avril 2018 dans le journal d'annonces légales Le Progrès, sur le site Internet de la Commune et sur un site spécialisé Portail Marchés-Publics.info.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande d'une durée initiale de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction expresse et il est passé selon la procédure adaptée de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le montant annuel maximum sur 4 ans est de 30 000 € HT.

Les critères d'appréciation des offres étaient les suivants :

- Valeur technique : 50%
- Prix : 50%

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 27 avril 2018 à 12h.

M. le Maire présente le rapport d'analyse des offres préparé par M. Cuinet, DST. La commune a reçu 2 offres :

- VERTICAL NG à Chapelle des Bois
- SAS ETA LACROIX Patrick à Prémanon

C'est l'offre de l'entreprise VERTICAL NG qui est classée offre la plus avantageuse économiquement.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise VERTICAL NG pour le débroussaillage et l'entretien des remparts du Fort des Rousses.

Alain DESPREZ rappelle que les militaires vont intervenir semaine 23 pour des travaux de débroussaillage dans le Fort mais qui n'ont rien à voir avec ce marché. Il demande à ce que les obligations faites à cette société concernant les chutes, houppiers et rémanents de bois soient aussi appliqués aux militaires : tout ce qui est coupé doit être débarrassé. Gilles BOURQUI ne sait pas si les militaires sont équipés pour cela.

Jean-Sébastien LACROIX souhaite connaître le délai d'intervention sur la partie maçonnerie car il touche le projet d'extension du « Commando-Games ». Il souhaite que les travaux 2018 soient faits rapidement.

Annie BERTHET pense que la commune devra un jour mettre une somme importante afin de faire les travaux nécessaires. Christophe MATHEZ précise qu'un devis a été établi pour constituer un dossier auprès de la fondation du patrimoine. Il s'élevait à environ 1 300 000 € pour l'ensemble des travaux dans les remparts.

Jean-Sébastien LACROIX pense qu'il est possible de bénéficier de mécénat sur ce genre de travaux. Delphine GALLOIS demande s'il est possible de faire intervenir des associations. M. le Maire répond que cela s'appelle des chantiers de jeunesse ou de réinsertion. On est tous conscient de la valeur patrimoniale du Fort et de son entretien.

## **7. Marché public d'assurances : groupement de commandes avec le CCAS des Rousses**

M. le Maire explique que la commune des Rousses doit renouveler son marché d'assurances à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et a décidé de confier une mission d'assistance à l'audit et la passation des marchés publics d'assurances au cabinet GINKO RISK.

GINKO RISK a déjà accompagné la commune des Rousses en 2014 lors du lancement de son marché d'assurances et a pu apprécier la qualité du travail accompli :

- une harmonisation des garanties souscrites dans le respect des règles des marchés publics ;
- une réduction du coût direct des assurances de la commune.

La commune est titulaire des couvertures d'assurance suivantes :

- Assurance Dommages aux biens,
- Assurance flotte automobile et risques annexes,
- Assurance responsabilité civile et risques annexes,

- Assurance Protection juridique de la commune, des agents et des élus.

M. le Maire propose de constituer un groupement de commandes avec le CCAS des Rousses afin de bénéficier des services de GINKO RISK dont le montant total des honoraires s'élève à 3 780 € TTC pour la commune. Le CCAS a délibéré favorablement pour la constitution de ce groupement de commandes lors de sa séance du 6 mars 2018.

Nicolas CLERC demande si les économies réalisées seront inférieures au montant des honoraires. Christophe VAZ TEIXEIRA propose de prendre connaissance du contrat GINKO RISK pour voir si on peut s'en passer. Christophe MATHEZ précise que ce cabinet aide la commune à préparer le dossier de marché qui est complexe. Si on retarde la question, on risque d'être hors délai pour une signature des marchés au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

M. le Maire indique que l'expertise de Christophe VAZ TEIXEIRA sera utile au moment de la réception des offres et de la négociation. Le concours de ce cabinet est important pour la commune.

Alain DESPREZ pense que le montant de la prestation n'est pas déraisonnable.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer un contrat d'assistance à l'audit et la passation des marchés publics d'assurances au cabinet GINKO RISK pour un montant de 3 780 € TTC et de constituer un groupement de commande avec le C.C.A.S. des Rousses.

## **8. Indemnité de conseil et de budget au trésorier pour l'année 2017**

Conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, les comptables du Trésor exerçant les fonctions de receveur municipal sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Cet arrêté prévoit également que les collectivités locales peuvent demander aux comptables du Trésor des conseils et renseignements pour la préparation des documents budgétaires et leur verser une indemnité.

Ces prestations ont un caractère facultatif et donnent lieu au versement par la collectivité d'une indemnité dite « indemnité de conseil » et « indemnité de budget ».

L'attribution de cette indemnité fait l'objet d'une délibération qui prévoit également son taux par référence au tarif maximum fixé par l'arrêté précité.

Ainsi pour l'année 2017, le montant de **l'indemnité de conseil s'élève à 937.30 € brut, l'indemnité de budget s'élève à 45.73 €.**

La commission des finances, lors de sa séance du 22 mars 2018, propose de verser **l'indemnité de conseil au taux de 75%**, soit un montant de 703 € brut compte tenu du rôle joué par la trésorière (réactivité...). La commission estime qu'il est possible de faire davantage par rapport aux conseils antérieurs.

Alain DESPREZ est surpris que cette indemnité vienne en plus de ses émoluments. M. le Maire répond que cette indemnité anachronique se justifiait il y a 50 ans quand le percepteur faisait le budget de la commune. Christophe MATHEZ indique que la commune bénéficie des conseils des services de la trésorerie. Quand on a cherché à savoir à combien s'élève le total de l'indemnité, on lui a répondu (pas la Trésorière en poste actuellement) que cela ne le regardait pas. Il est gêné car cette indemnité n'est pas reversée à l'équipe de la trésorerie alors que l'équipe de la trésorerie donne des conseils.

Le conseil municipal décide par 14 voix pour, 1 voix contre (Alain DESPREZ) et 7 abstentions (Claire CRETIN + pouvoir de Françoise JEANNEROD – Gilles BOURQUI – Sébastien BENOIT-GUYOD – Véronique GANGNERY et Delphine GALLOIS + le pouvoir de Frédéric BOURLAND) le versement de l'indemnité de conseil de 703.00 € brut et de confection de budget 45.73 € au trésorier pour l'année 2017.

## **9. Dématérialisation des notifications de purge des droits de préemption**

M. le Maire fait part d'un courrier de l'étude notariale Bruno MILLET et Agnès BUSCOZ en date du 20 mars 2018 l'informant de la procédure de dématérialisation de ses actes mais également des formalités préalables dans les dossiers de vente.

Ainsi, la SCP MILLET et BUSCOZ sollicite la commune pour accepter la notification des déclarations d'intention d'aliéner pour purger le droit de préemption urbain (pour les immeubles comme pour les fonds de commerce) par lettre recommandée électronique (leur prestataire étant AR 24) et sous forme de fichier PDF.

M. le Maire propose d'élargir cette dématérialisation à l'ensemble des notaires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la dématérialisation des notifications de purge des droits de préemption pour l'ensemble des notaires qui mettraient en place ce système de transmission.

### **10. Adhésion 2018 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Jura (C.A.U.E)**

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion de la commune au CAUE du Jura pour l'année 2018. Le montant de l'adhésion s'élève à 200 €.

Cette adhésion permet à la commune de :

- participer à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée Générale, laquelle vote le budget et le programme des actions à mener,
- suivre régulièrement les manifestations et conférences organisées par le CAUE,
- recevoir les publications et actualités,
- être invitée aux journées de sensibilisation et de formation,
- bénéficier de conseils personnalisés,
- consulter la documentation et le service de recherche d'informations,
- bénéficier de l'accès au réseau JUMEL, catalogue collectif qui regroupe les documents des principales médiathèques du Jura.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement de son adhésion au C.A.U.E. pour 2018.

M. le Maire rappelle que la commune sollicite régulièrement les conseils du C.A.U.E. pour les projets communaux. Ainsi, Mme CLEMENT architecte a travaillé sur les projets de la crèche, de l'Omnibus, le quartier des Crêtets, les ZA André Lizon et du Bois de l'Ours et l'aménagement de l'entrée de la rue Pasteur...

### **11. Adhésion 2018 à la Fondation du Patrimoine**

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine afin de soutenir l'action de la délégation Bourgogne Franche-Comté avec ses 27 délégués bénévoles et 3 salariés. Elle a pour mission initiale de sauvegarder et mettre en valeur les très nombreux édifices méconnus et donc menacés, bâtis au cours des siècles par les artisans de nos villes et villages. Elle participe à la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité.

Le coût de l'adhésion s'élève à 230 € minimum pour les communes dont la population est comprise entre 3 000 et 5 000 habitants.

Le correspondant local est le maçon local M. MARUZZI.

Christophe MATHEZ rappelle que la Fondation a soutenu financièrement la commune lors de la restauration de la fontaine des Rousses d'Amont et de l'ancienne horloge de l'église.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement de son adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2018.

Marcel PROST précise que pour l'ancienne horloge, il faut mettre des précisions sur les données techniques et le mécanisme.

### **12. Liste des marchés signés par le Maire**

Le conseil municipal a été destinataire de la liste des marchés signés par M. le Maire et n'émet aucune remarque à ce sujet.

### **13. Questions et informations diverses**

- Activité montagne propre : Alain DESPREZ indique qu'avec l'association du comité de ski, cette opération fut très positive : environ 20 à 25 personnes ont participé au nettoyage du village, 100 personnes avec les clubs de ski, et 30 personnes à la Doye.

Certains ont trouvé qu'il n'était pas très écologique de regrouper tout le monde à l'Omnibus avec les déplacements en voiture.

Il a constaté à l'occasion des réunions de chantier sur la tourbière des Rousses, sur la partie avale du Bief Noir que le site est dans un état pitoyable en raison des crues qui drainent des saletés et des détritiques et qui se trouvent concentrés dans ce bief. Il souhaite trouver des bénévoles assistés des membres de la société de pêche pour enlever toutes ces saletés. C'est à 50 m du lac.

Sur les travaux réalisés par le Parc Naturel Régional sur les tourbières, il a souhaité que le conseil soit destinataire des comptes rendus de réunion de chantier afin que les élus puissent répondre aux questions posées. Pour le moment c'est un chantier mais il faut se rassurer cela ne restera pas en l'état. Les arbres coupés resteront à se décomposer sur la tourbière. Une réunion publique aura lieu le 23/05 à 18 h 00 mais si le conseil le souhaite, il est possible d'organiser une réunion avec les élus au préalable. Le passage de la Petite Laponie risque d'être plus ennoyé que prévu et il faut prévoir un parcours un peu différent. Les désagréments qui viennent du chantier sont minimes (transport du matériel par hélico par exemple).

- La Commission du lac s'est réunie hier avec les associations de pêche et la fédération de pêche. La commune est concernée par l'aménagement du lac, sa propreté. Des passages à gué ont été vandalisés et doivent être refaits. On constate des amarrages sauvages de barques dans des endroits écologiquement sensibles, sur des terrains privés et des gens qui abandonnent des épaves (il en reste 2). Des anciennes structures en métal pour les militaires dans le lac sont à retirer. La fête de la pêche aura lieu le 10 juin. Il est prévu la pose d'un panneau indiquant que les chiens doivent être tenus en laisse du côté de la plage. Alain DESPREZ propose d'en mettre un second du côté du rocher du lac et de façon réglementaire. Il pense que pour la nidification des oiseaux, l'interdiction des chiens au 15 mai est trop tardive. Il propose d'avancer la période d'un mois soit du 15/04 au 15/09 (avec l'avis du PNR).
- Jean-Sébastien LACROIX a remarqué qu'on voit bien où ont été garées les voitures à l'occasion des championnats de France du Nordique. Il faut prévoir un nettoyage derrière l'évènement.
- M. le Maire informe le conseil municipal d'un exercice de la compagnie du 19<sup>e</sup> régiment du génie la nuit du 22 au 23 mai et la journée du 23 mai avec 100 personnes, 4 hélicoptères et 20 véhicules. L'ensemble des déchets sera ramassé après l'exercice.
- Démission : Fabienne DEMOLY est désolée mais elle doit démissionner comme conseillère et adjointe pour des raisons personnelles, à savoir l'acquisition d'un terrain communal. Car depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la population est passée à plus de 3500 habitants et elle ne peut plus acheter son terrain en tant qu'élue. Elle a transmis sa lettre de démission au préfet le 30/04. Elle invite tout le conseil le vendredi 25 mai à 18h00.

Annie GENRE remercie Fabienne au nom de l'association culturelle pour tout ce qu'elle a fait. Claire CRETIN est révoltée par cette injustice. Delphine GALLOIS rappelle que Fabienne a réalisé un très bon travail au niveau des écoles, du conseil municipal des jeunes et de l'organisation du forum des associations, entre autres.

Sébastien BENOIT-GUYOD pense qu'il est important que Fabienne DEMOLY explique les réelles raisons de sa démission car pour acheter son terrain elle a besoin de démissionner et ce n'est pas pour d'autres raisons.

Christophe MATHEZ ajoute que Fabienne est une adjointe assidue, qui a beaucoup travaillé notamment pour les écoles, les enfants et les associations. Il a beaucoup apprécié de travailler avec elle.

M. le Maire indique que cette situation a un aspect injuste qu'il ne supporte pas. Il est touché par cette mesure car la barre de plus de 3500 habitants sanctionne notre adjointe alors qu'elle n'a jamais été avantagée du fait de son statut. Parce qu'elle est mariée, elle ne peut pas acheter. Si elle vivait en concubinage elle pourrait acheter.

Christophe MATHEZ fait part de son sentiment d'injustice alors qu'au conseil municipal les élus s'y étaient préparés. Ainsi, dès le début du projet du lotissement, les 2 élues candidates à l'acquisition ont été mises de

côté et il n'y a jamais eu d'influence et elles ont choisi leur lot en dernier. Il n'y a pas eu de passe-droit, tout s'est fait en totale transparence.

Alain DESPREZ trouve intéressant de remettre les choses dans leur contexte. Les règles votées pour éviter les prises illégales d'intérêt à certains endroits sont particulièrement injustes pour ce qui concerne Fabienne.

Fabienne DEMOLY indique que le conseil d'école maternelle s'est très bien passé et fait part des remerciements des enseignants et des parents d'élèves pour les travaux. Un effectif de 103 élèves est attendu pour la rentrée prochaine.

M. le Maire précise qu'il ne pense pas laisser le poste de Fabienne libre et propose de pourvoir à son remplacement par une élue. Il essaie de préparer la suite et sa proposition est la suivante : faire glisser Delphine GALLOIS de délégué à la communication sur le poste d'adjointe et donner à Marie-Carmen CAILLAT une délégation sur les associations. Delphine GALLOIS conserverait la commission communication. L'élection de la nouvelle adjointe aura lieu au prochain conseil. Il faudra également que le suivant de la liste sur lequel figurait Fabienne intègre le conseil municipal.

Sébastien BENOIT-GUYOD se réjouit que des personnes aient la volonté de continuer à s'investir pour notre commune, à deux ans de la fin du mandat.

Christophe MATHEZ indique qu'il a été évoqué que le Conseil Municipal des Jeunes serait mis en standby car le mandat s'arrête à la fin de l'année scolaire alors que le mandat du conseil s'arrête en mars 2020.

- Cérémonie du samedi 16 juin 2018 à 10h30 : Il s'agit d'une cérémonie commémorative de la préparation des accords d'Evian devant le bâtiment du Yéti avec inauguration d'une stèle. Une délégation importante d'anciens combattants est prévue. La RN5 sera déviée de 8h à 13h.

- 2 juin : M. le Maire a reçu une demande d'accueillir un marcheur qui va partir de Genève le 31 mai et arriver le 22 juin à Paris. Cette marche est organisée par l'association internationale des soldats de la Paix. Son passage aux Rousses aura lieu le samedi 2 juin.

- Courrier du Préfet : M. le Maire a reçu la notification de deux promotions spéciales après les JO de PYEONGCHANG pour deux résidents sur la commune des Rousses : Anaïs BESCOND nommée au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur et Adrien BACKSCHEIDER nommé au grade de chevalier dans l'ordre national du Mérite. Claire CRETIN demande s'il est possible d'organiser une réception pour ces médaillés qui vivent sur notre commune mais ne sont pas licenciés dans les clubs. Delphine GALLOIS estime que cette réception devrait être faite par la communauté de Communes. Jean-Sébastien LACROIX indique que la SOGESTAR offre une carte VIP avec une réception au Fort.

- Jean-Sébastien LACROIX indique que des chablis ont été marqués par erreur sur la propriété du CCAS à la Cure commune suisse (confusion de propriétaire) Il propose de faire une coupe de bois vert sur cette parcelle. Avis favorable du conseil municipal.

#### **14. Travaux d'électrification, d'éclairage public et d'infrastructures de communications électroniques – Subvention du SIDEC – Convention de maîtrise d'ouvrage unique**

M. le Maire expose que le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la Collectivité, pour réaliser l'opération suivante : **effacement rural, éclairage public et infrastructure téléphonique route du Noirmont/route du lac**. Le montant total des travaux est estimé à 62 689.41 €. La participation de la commune des Rousses s'élève à 54 849.80 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme de travaux établi par le SIDEC et autorise M. le Maire à signer la convention fixant les conditions de participation financière avec le SIDEC.

Jean-Sébastien LACROIX précise que le SIE détourne les canalisations en même temps.

Claire CRETIN demande si le réseau de la fibre sera également mis en souterrain. Christophe MATHEZ précise qu'il passe dans des fourreaux existants. En 2018 le nœud optique arrive et une armoire sera posée derrière la mairie pour le centre-ville.



### 15. Vente parcelles C 1072 – 1073 et 1074 à la SCI les Maulois 2

Afin de finaliser la cession de 3 petites parcelles d'aisance résultant du déclassement de la montée du Noirmont (**annexe 2**), M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la promesse d'acquisition signée le 26 avril 2018 par M. Vincent CLERGEOT :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
C	1072	Montée du Noirmont	98 ca
C	1073	Montée du Noirmont	30 ca
C	1074	Montée du Noirmont	17 ca
		TOTAL	1 a 45 ca

L'acquisition est faite moyennant la somme de 300.00 € HT et hors frais. Christophe MATHEZ précise que la SCI a réglé les frais de géomètre et d'enquête publique.

L'acte authentique sera établi par Maître Emmanuelle OUDET-ELIEN, Notaire associé à Morez.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la cession de ces 3 petites emprises d'une superficie totale de 145 m<sup>2</sup> à la SCI les Maulois 2 et autorise par 21 voix (Sandrine GRENIER ne participe pas au vote) M. le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par Me OUDET-ELIEN notaire à Hauts-de-Bienne.

Prochain conseil municipal le **jeudi 7 juin 2018 à 18h30.**

Séance levée à 20h42  
Le Secrétaire de séance,



Christophe MATHEZ



Le Maire,



Bernard MAMET